

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER  
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction générale de l'aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

## ATTESTATION DE CONFORMITE DE TYPE

Codification	Référence	Indice
<b>VIM24 P2.5</b>	<b>2010-IV</b>	<b>Indice A</b>

Vu le règlement d'instruction des demandes d'attestation de conformité approuvé par la commission nationale des matériels de sécurité aéroportuaire lors de sa séance du 24 mai 2007,  
Vu l'avis émis par la commission nationale des matériels de sécurité aéroportuaire lors de la séance du 28 septembre 2010,

la présente attestation de conformité de type référence 2010-IV Indice A est délivrée à la société :

**SIDES SA**  
**182 rue de Trignac**  
**44600 SAINT NAZAIRE**  
**FRANCE**

pour le véhicule, produit ou équipement suivant :

- Type : **Véhicule SSLIA**
  - Codification : **VIM24 P2.5**
  - Numéro d'identification du Véhicule : **WMA 52SZZ3 9L056977**
  - Lieu où le véhicule est visible : **Aérodrome de Nuku Hiva (Polynésie française)**
  - Réf. du dossier technique présenté : **Courrier LR/JEF/CP n°2010-729 du 30/07/10.**
- Une annexe descriptive du véhicule est jointe à la présente attestation.

Cette conformité est appréciée par rapport aux spécifications techniques communes *Véhicules SSLIA V2R5 du 13 juillet 2006* approuvées par arrêté interministériel le 12 décembre 2006.

L'usage de ce véhicule est autorisé pour la lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aéroports. Le logo prévu par la CNMSA peut y être apposé. Aucune modification des caractéristiques du véhicule, y compris après mise en service, n'est autorisée, sauf avis préalable de la CNMSA et accord du ministre chargé de l'aviation civile.

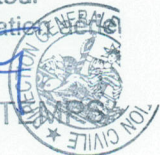
La présente attestation est valable pour le véhicule identifié ci-dessus ainsi que tous les véhicules du même type livrés depuis le 30 juillet 2010 et **avant le 30 juillet 2020.**

Fait à Paris le,

Pour le ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer,  
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Le directeur  
aéroports et navigation civile

Alain PRINTY



**Présent  
pour  
l'avenir**

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

Secrétariat CNMSA : Service Technique de l'Aviation Civile  
Subdivision SE/E/LIA  
9 av. Dr Maurice Grynfogel  
BP 53735  
31035 TOULOUSE CEDEX 1  
Tél : 01 49 56 83 42  
stac-cnmsa@aviation-civile.gouv.fr

Direction de la Sécurité  
de l'Aviation Civile  
50, rue Henry Farman  
75720 Paris cedex 15  
Tél : 01 58 09 43 66



DSAC